

PROGRAMME ESMS NUMÉRIQUE 2023

Comprendre le programme et candidater

Mode d'emploi pour les Établissements et services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS) et leurs organismes gestionnaires (OG)

7 mars 2023

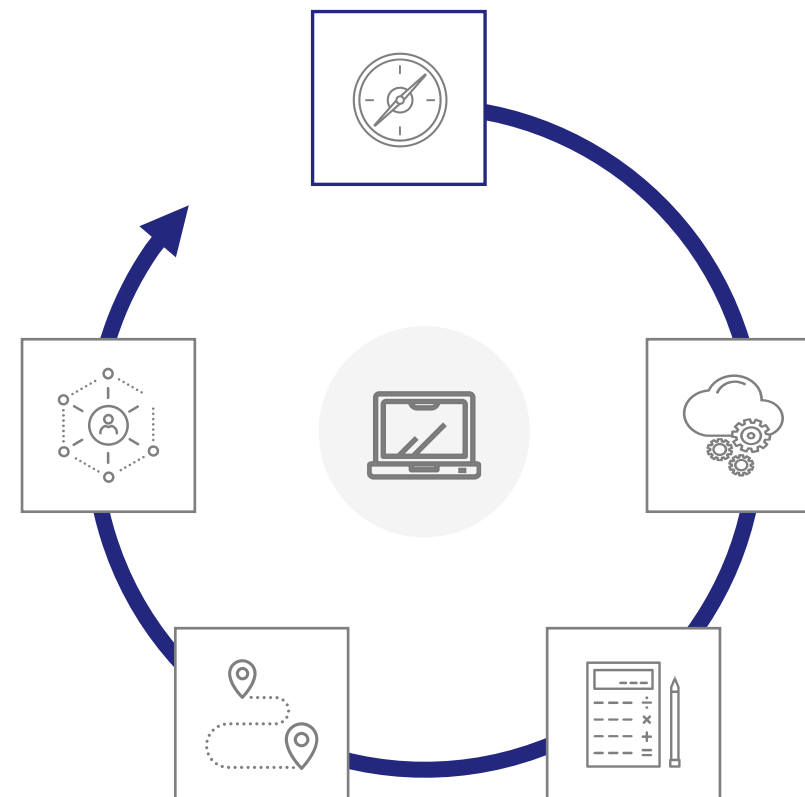
Sommaire

Le Ségur Numérique pour le secteur social et médico-social

Les leviers financiers

En pratique

Pour aller plus loin ...



Les objectifs du Ségur du Numérique



Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser le partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé, du social et du médico-social et avec l'utilisateur** pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner.



Des moyens historiques

Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- **1,4 milliards** pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- **630* millions** dédiés au secteur médico-social de 2021 à 2025

100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen

* 30 M€ financés par la CNSA sur la phase d'amorçage de 2021, 600 M€ de crédits Ségur

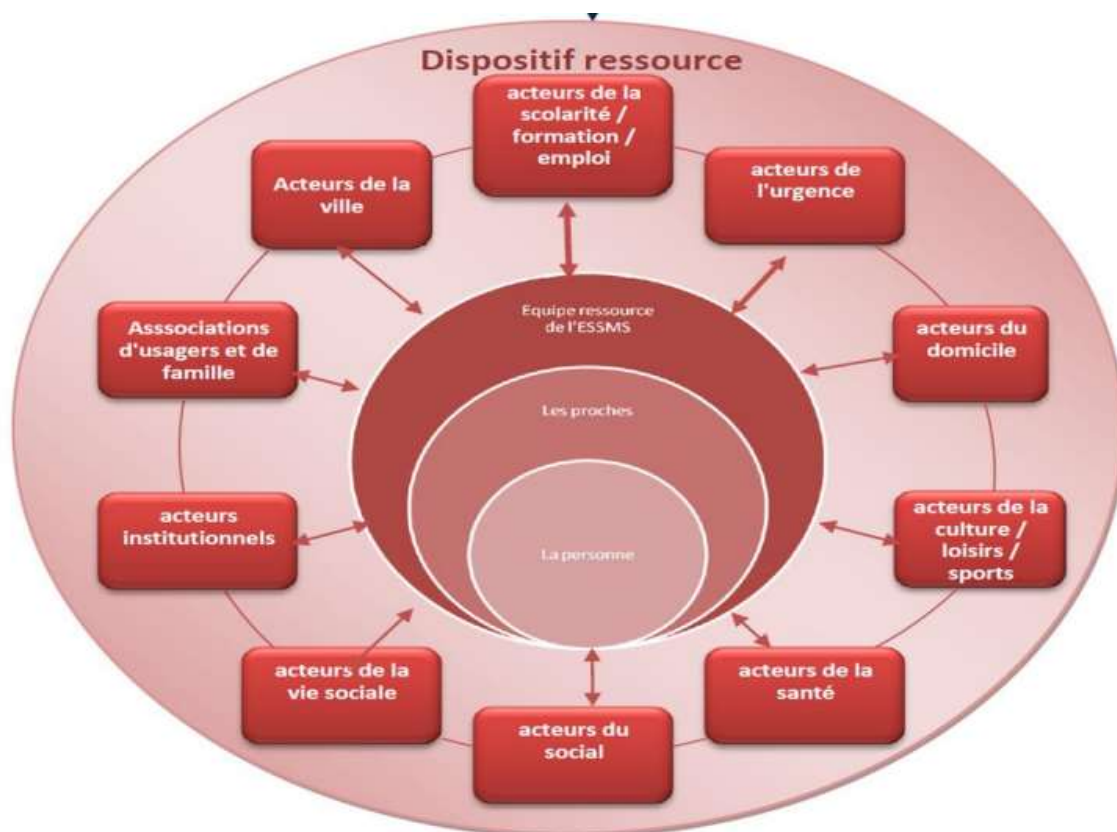


Une idée de la marche à franchir

De 10 millions à... 250 millions de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à fin 2023.

2023: 150 M€ engagés (ESMS numérique + SONS) au national,
2,6 M€ pour ESMS numérique en région Bretagne

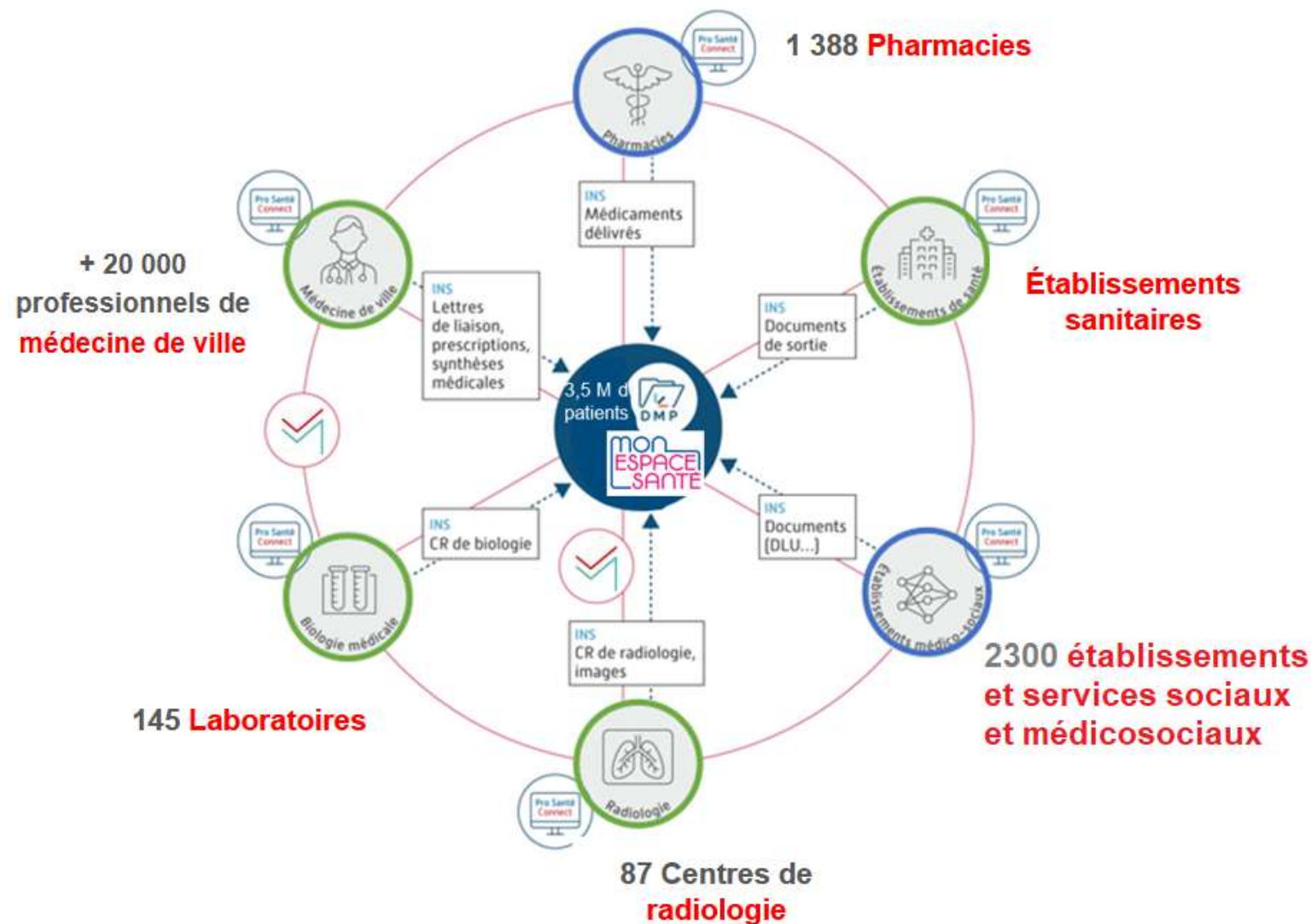
Les enjeux du programme ESMS numérique pour le parcours de l'utilisateur



Le dispositif ressource © ANESM

- **Faciliter la coordination** des professionnels et l'échange d'informations ;
- **Améliorer l'accompagnement** des personnes ;
- Pour les personnes accompagnées, **développer l'accès à l'information** les concernant et **favoriser leur participation** à leur parcours de vie ;
- **Faciliter le pilotage** à tous les niveaux et **améliorer la connaissance** des besoins.

Des outils communs pour tous les acteurs



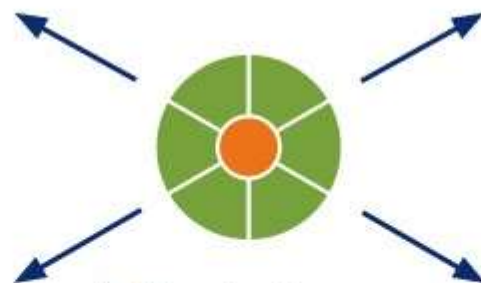
Un dossier de l'utilisateur informatisé interopérable avec les référentiels et services socles



...conforme au Virage du numérique en santé pour accélérer les usages du numérique au bénéfice des professionnels et des usagers.

du **dossier médical partagé (DMP)** – avec le lancement de « **Mon espace santé** » début 2022, ouvert par défaut pour tous les citoyens, et intégrant un agenda de santé, une messagerie sécurisée de santé et un magasin d'applications référencées, où le patient sera le gestionnaire des accès à ses données;

de la **messagerie sécurisée de santé (MSSanté)**, étendue aux citoyens;



du **Dossier Usager Informatisé (DUI)** interopérable et communicant;



de la généralisation d'une **Identité Nationale de Santé (INS)**, pour développer l'interopérabilité et l'identitovigilance;

de la généralisation du dispositif **Pro Santé Connect (PSC)** pour permettre aux professionnels de se connecter en toute simplicité avec leur **application mobile e-CPS**.

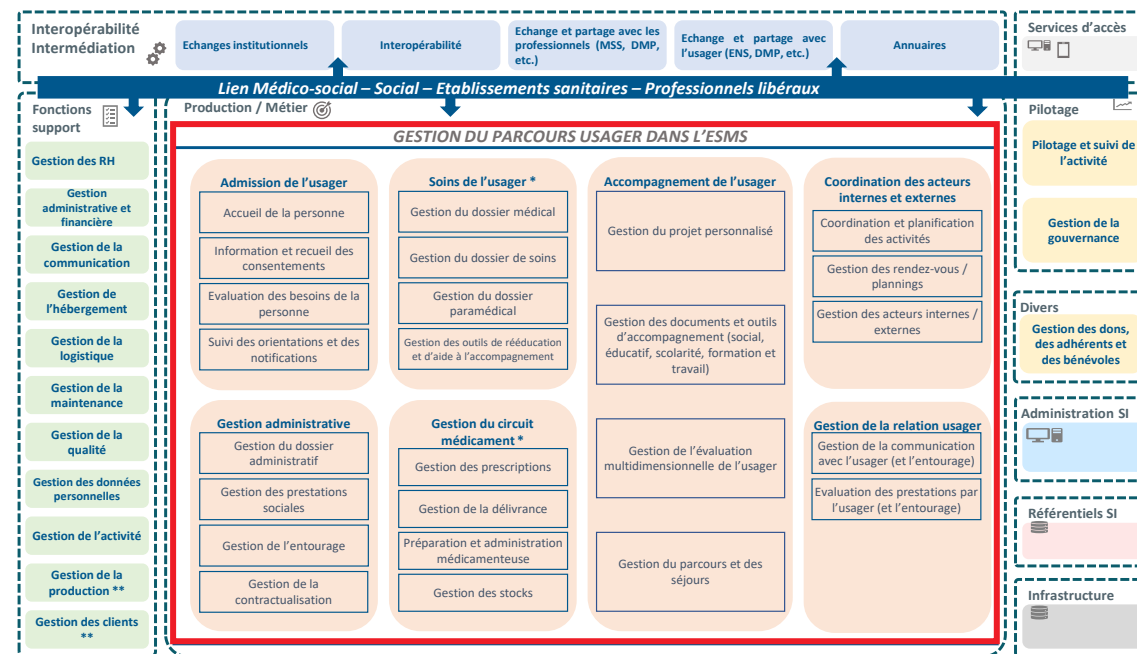
Le dossier de l'utilisateur informatisé (DUI)



Pour le secteur social et médico-social, les financements Ségur Numérique ciblent l'acquisition ou la montée de version des logiciels de gestion de **Dossiers Usagers Informatisés**...

Un **Dossier Usager Informatisé** permet le recueil de toutes les données et écrits professionnels utiles pour rendre compte des besoins d'un usager afin de faciliter la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de son plan personnalisé d'accompagnement.

Conformément à la **cartographie fonctionnelle ANAP**, le Dossier Usager Informatisé intègre un certain nombre de fonctionnalités.



(*) Soins et circuit du médicament: Foyer accolé à FAM / MAS, Foyer prestations soins infirmiers, EHPAD, SPASAD (ESSAD+SAAD), IEM/IME/Foyer scolaire EME, SEM, FAM / MAS, CRF, Foyer places médicalisées, Accueil jour en IEM, SESVAD (SAVS+SAMSAH+SAAD), SSIAD, SESSAD/SESSD, SSAD, CAMSP, SAMSAH

(**) Insertion / Prise en charge et accompagnement: ESAT, ESAT hors les murs, EA, CDTD, SACTP



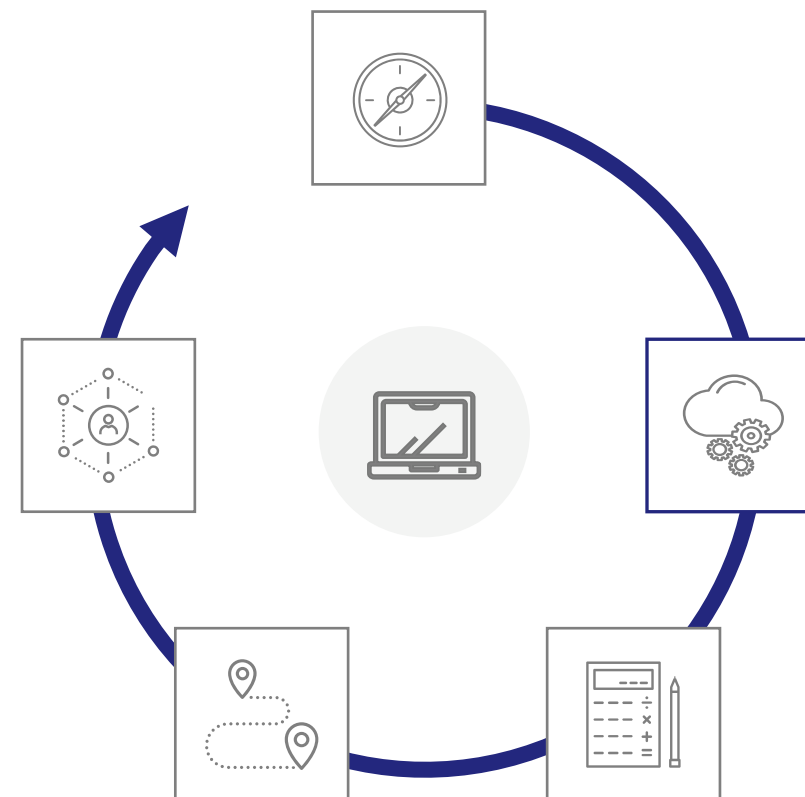
Sommaire

Le Ségur Numérique pour le secteur social et médicosocial

Les leviers financiers

En pratique

Pour aller plus loin...



Des financements alloués dans le cadre de la phase de généralisation du Programme ESMS numérique

Objectif



Permettre aux ESSMS de **s'équiper avec une solution de DUI** conforme à la doctrine du numérique en santé (**référéncée SEGUR**) et **généraliser son utilisation effective**.

Bénéficiaires



Les **établissements et services sociaux ou médico-sociaux** mentionnés à l'article L. 312-1 du Code de l'action Sociale et des Familles (CASF)* **qui disposent en propre d'un numéro FINESS**.

Principes

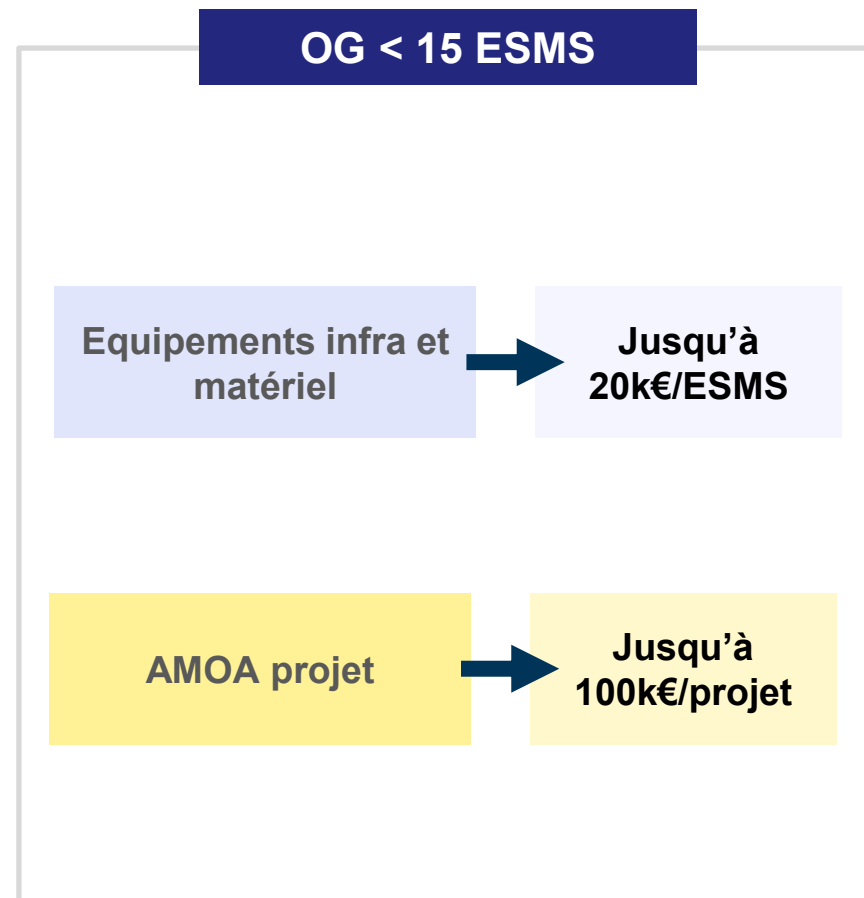


- Un **financement pour l'équipement logiciel**, destiné à l'éditeur de la solution choisie par le porteur de projet à l'issue d'une mise en concurrence (Projet d'acquisition).
- Un **financement pour l'équipement matériel** pour les petits OG.
- Un **financement à l'usage** pour accompagner la transformation des pratiques grâce aux apports du numérique en permettant notamment la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des projets numériques associés (par exemple, un chef de projet mutualisé).
- Les financements ESMS numérique sont alloués dans le cadre d'un regroupement d'au moins **15 ESSMS**.
- Ces financements sont conditionnés à **l'atteinte de cibles d'usage**.

*y compris les ESSMS financés exclusivement par les conseils départementaux

Tableau récapitulatif des financements 2023

Financements (Forfaits / ESSMS)				
Taille du regroupement	Acquisition		Mise en conformité	
	Usages	Logiciel DUI version Sécur	Usages	Version Sécur du DUI actuel
< 50 ESSMS	7k€	14k€	5k€	Financement direct à l'éditeur
> = 50 ESSMS	2k€*	3k€	2k€*	



* Par ESSMS à partir du 50eme

Zoom sur SONS

SONS Périmètre de la prestation Ségur

La prestation financée par l'Etat au bénéfice des ES/PS/ESMS couvre 6 dimensions :



Licence d'utilisation sur le périmètre couvert par le DSR



Frais d'installation, de configuration, de qualification



Maintenance corrective du périmètre couvert par le DSR



Accompagnement à l'obtention d'un certificat logiciel de type organisation, quand nécessaire



Suivi du projet et livraison de la documentation



Formation des professionnels de santé



Pour le secteur médico-social, les **commandes SONS** doivent être passées **avant le 10/01/2024** et le **déploiement** de cette version doit être finalisé **avant le 03/04/2024**

La prestation ne finance pas :

- Le financement de boîtes aux lettres MSS, nominatives, applicatives et/ou organisationnelles ;
- Les coûts associés à un changement complet de logiciel, indépendamment des évolutions évoquées dans les DSR, ou au rattrapage lié à une version vétuste du logiciel ;
- Les coûts d'infrastructure additionnels éventuellement nécessaires (acquisition de serveurs, migration de système de gestion de base de données, etc.) à l'installation de la version référencée

L'AAP 2023 : les principales évolutions

100% référencé Ségur

- La solution DUI doit être référencée Ségur « vague 1 » (ou en passe de l'être)
- Plus d'obligation d'encadrement par le SAD national « RESAH » mais mise en concurrence à prévoir (respect code marchés publics pour les ESMS publics en particulier)

Facilitation d'accès pour les GHT

- Si référencement de l'éditeur dans couloir Hôpital
- ET démontre capacité à couvrir les besoins du cahier des charges national numérique médicosocial
- ET ESMS du GHT n'ont pas déjà été financés

Possibilité de rejoindre des regroupements existants

- Des ESSMS isolés, seuls ou en groupe, pourront rejoindre des grappes déjà créées et financées. ***Un dossier de candidature groupé (avec les ESMS qui souhaitent se rattacher à la grappe existante) est à privilégier***

Calendrier

- Les projets multirégionaux et nationaux sont à déposer avant le 15/06/2023



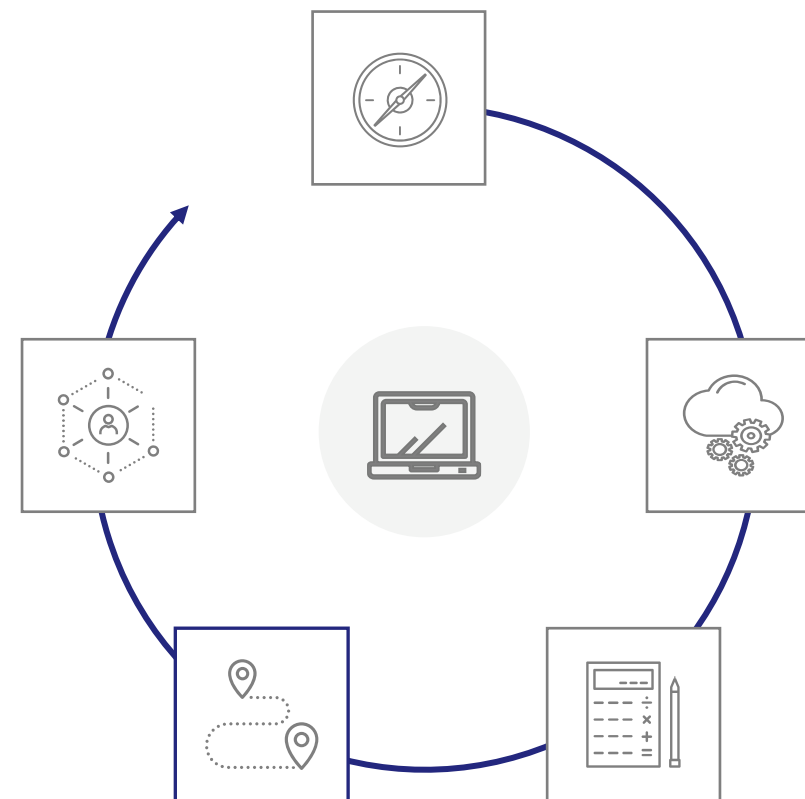
Sommaire

Le Ségur Numérique pour le secteur social et médico-social

Les leviers financiers

En pratique

Pour aller plus loin ...



Cycle de vie du projet

Je constitue et je dépose ma candidature sur [GALIS](#)



Mon projet est priorisé

Je signe avec l'ARS la convention m'engageant à atteindre les objectifs

50%



Je contractualise avec l'éditeur

au plus 18 mois si acquisition, 9 mois si montée de version

50%



Je fournis les éléments de preuve d'atteinte des cibles

Phase de développement des usages

J'identifie les partenaires avec lesquels je souhaite coopérer et je cadre mon projet

En acquisition, je mets les éditeurs en concurrence pour choisir la meilleure offre. En montée de version, je passe une commande SONS

Je valide mon paramétrage (vérification d'aptitude)

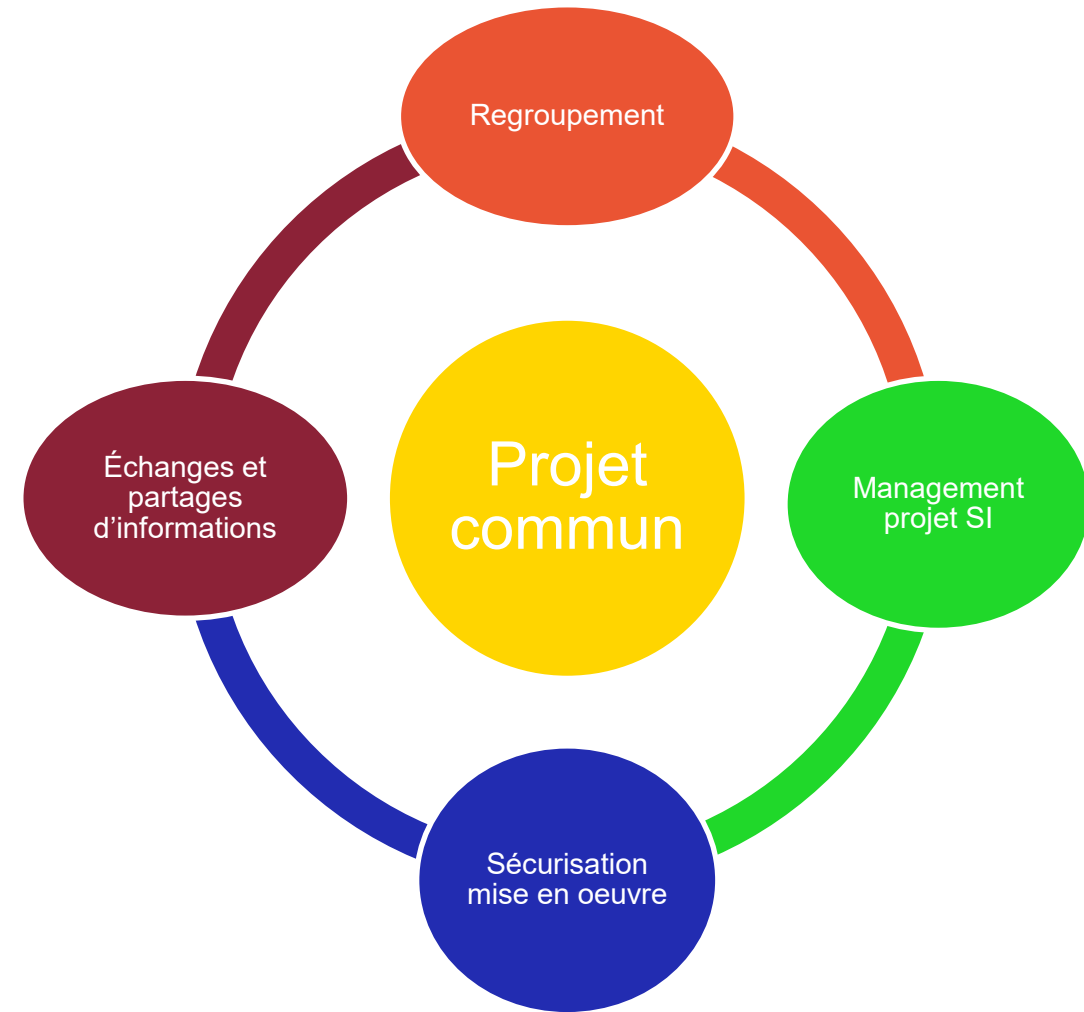
Je valide le fonctionnement régulier (vérification de service régulier)

C'est quoi une grappe ESMS numérique ?

Un regroupement d'au moins 15 structures (n° de finess géographique) composé d'un ou plusieurs OG qui justifient leur choix de coopération sur un projet similaire.

- Acquisition ou mise en conformité d'un DUI Ségur
- Une solution logicielle identique pour tous
- Plannings en cohérence
- Une ressource SI qui pilote le projet de déploiement

Le porteur du projet est un établissement de la grappe qui va prendre en charge l'animation de la grappe et piloter la préparation de la candidature. Le porteur assure également le portage financier dans le cadre de l'AAP.



1. Comment rejoindre ou constituer une grappe ?

Acquisition ou mise en conformité d'un DUI version Ségur

1- Définir son projet de coopération

- Sur quelle période ?
- Périmètre de coopération : local / départemental / régional / inter-régional / national ?
- Rôle au sein de la future grappe : porteur / moteur / partenaire

2 - Se faire connaître

- son organisme
- partenaires de proximité
- Fédérations / associations
- Editeurs
- ARS Bretagne / GCS e-Santé / Collectif

3 - Identifier

les partenaires potentiels

- ses propres réseaux
- le recensement réalisé par le collectif

les grappes en recherche de partenaires

- ARS Bretagne / GCs e-Santé / Collectif

4 - Contacter

- Les partenaires potentiels identifiés
- Les grappes en recherche de partenaires

5 – S'informer sur les retours d'expérience

- Les grappes opérationnelles
- Le collectif

6 -Travailler ensemble sur le projet de grappe

- Organisation
- Modes de fonctionnement
- Désignation du porteur
- Signature d'une convention



Préparer la
candidature
de la grappe à
l'AAP ESMS
Numérique

Du temps, de l'énergie – faites vous accompagner

2. Comment candidater à l'AAP ESMS Numérique?



Définir l'organisation de la grappe et du projet commun

- les ESMS de la grappe et le porteur de projet
- la gouvernance stratégique et opérationnelle
- l'équipe projet
- les ressources disponibles (pilotage, gestion de projet, professionnels concernés...)
- les partenaires qui seront impliqués dans le projet (professionnels libéraux, sanitaires, institutionnels...)

Préparer le cadre de réponse

- Définir une vision commune du projet
 - partager les stratégies SI des organismes concernés
 - identifier les orientations communes
- Définir le périmètre du projet
 - en s'appuyant sur la cartographie de l'ANAP
 - en identifiant les interfaces à prévoir avec les outils en interne / externe
 - en précisant si une reprise de données est à prévoir
- Définir les missions AMOA pour les besoins en compétences non couvertes
- Préparer le plan de financement prévisionnel
 - Coûts : mise en œuvre de la solution, AMOA, équipements...
 - Financements disponibles

Déposer la réponse

- Créer un compte pour le porteur de projet sur la [plateforme PAI numérique](#) et en s'appuyant sur le [guide du déposant](#)

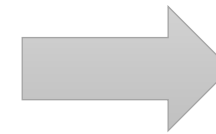
Réalisation de l'autodiagnostic ANAP : un prérequis simple, rapide et utile

Autodiagnostic ANAP sur la gouvernance du SI

<https://autodiag.anap.fr/autodiagnostic/109>



Questionnaires (durée : 15 minutes)



Positionnement et préconisations

Calendrier de l'appel à projets 2023

2023



Période cible de dépôt des dossiers du 15 janvier au 15 septembre 2023

La sélection des projets est organisée en trois fenêtres :

- Première quinzaine d'avril, pour les candidatures déposées jusqu'à fin mars,
- Première quinzaine de juin, pour les candidatures déposées jusqu'à fin mai,
- Deuxième quinzaine de septembre, pour les candidatures déposées à partir de juin dans l'hypothèse où l'enveloppe allouée à la Bretagne en 2023 dans le cadre du Financement ESMS numérique ne serait pas consommée.



Projets nationaux et multirégionaux obligatoirement déposés au premier semestre



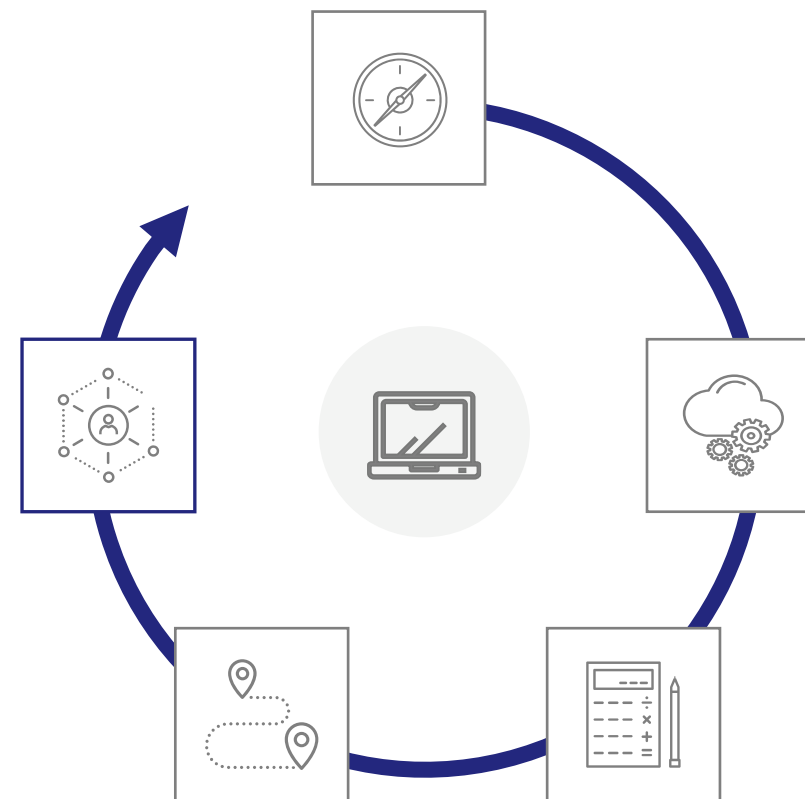
Sommaire

Le Ségur Numérique pour le secteur social et médicosocial

Les leviers financiers

En pratique

Pour aller plus loin ...





Pour aider à
la constitution
des grappes



Pour préparer
la candidature
et l'appui au
déploiement



Pour instruire
et piloter la
stratégie de
financement

Des missions complémentaires et coordonnées

Les Ressources en ligne

- L'appel à projets 2023
- Le guide du déposant sur GALIS
- L'outil GALIS pour le dépôt du projet
- La FAQ ESMS numérique 2023
- [Une page web dédiée sur le site du GCS e-Santé Bretagne](#)

Les prochains rendez-vous

- Webinaire secteur PA/PH : 6 avril 2023 de 10 à 12 h
- Webinaire secteur du domicile : 13 avril 2023 de 10 à 12 h
- Webinaire secteur PDE/PDS : 11 mai 2023 de 10 à 12 H